

Procès-verbal du conseil municipal
du 9 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire, en session ordinaire en salle du conseil.

Présents : DREVET Pierre, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, GRANGE Jacques, MARCHAND Frédéric, PAPILLON Laure, PARDON Nicole, ROCHE Laetitia, ROUX Jean-Paul, SIRIEIX Isabelle, TARAKU Marilou, VITTOZ Suzanne

Absents : BOSSOUTROT Karim, MILANI Charlotte, ODIN Corinne

Secrétaire de séance : CHARLES Christian

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025

Ouverture de la séance par le Maire ; constat du quorum.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025

Décision du conseil municipal pour l'approbation du PV du 5 mai 2025 :

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Le PV sera dès lors publié sur le site internet de la commune.

2/ Approbation de l'avant-projet définitif pour les travaux de la Bouteresse

CONTENU

Dans le cadre du marché de travaux visant à la rénovation de la salle de la Bouteresse et ses abords, ainsi qu'à l'aménagement du Champ de Foire avec construction d'un local, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les montant totaux de l'avant-projet définitif pour :

- la construction du bâtiment de service et associatif	229.926,00 € HT
- les aménagements du Champ de Foire	185.099,00 € HT
- la restructuration de la salle des fêtes	252.988,00 € HT
- les aménagements de la Place de la Bouteresse et ses abords	<u>119.296,00 € HT</u>
soit total	787.309,00 € HT

Il demande que ce chiffrage soit approuvé, afin de lancer l'appel d'offres en septembre prochain.

DÉCISION

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

3/ Délibération fixant les autorisations spéciales d'absence du personnel

CONTENU

Monsieur le Maire demande que soient approuvées les autorisations spéciales d'absence pour tous les agents communaux. A cet effet, il énumère pour chaque catégorie (liées à des événements familiaux, de la vie courante, de la maternité et pour motifs civiques) une durée proposée par type d'événement.

Il précise que le Comité technique social a émis un avis favorable à ces propositions.

DÉCISION

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

4/ Approbation du règlement intérieur du personnel

CONTENU

Monsieur le Maire précise qu'une trame du règlement intérieur du personnel, soumis au Comité

technique social du Centre de Gestion de la Loire, CDG 42, a été validé sans observations par ce dernier.

Monsieur le Maire signale que ce règlement a pour objectif de fixer les règles générales applicables dans la collectivité, et notamment celles relatives à l'organisation, aux droits et obligations des agents, aux modalités de travail, à la santé et la sécurité au travail...

Il demande l'approbation du règlement intérieur du personnel.

DÉCISION

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

5/ Adhésion au service « protection sociale complémentaire – risque prévoyance » du CDG 42 (Centre de Gestion)

CONTENU

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation de participation financière des employeurs publics au 1^{er} janvier 2025 pour la couverture prévoyance.

A ce titre, il propose l'adhésion au service « protection sociale complémentaire – risque prévoyance » porté par le CDG 42, qui prend effet au 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2030, et définit les conditions de réalisation et de financement de ladite convention.

Monsieur le Maire demande que la participation financière mensuelle obligatoire par agent corresponde à celle pratiquée en moyenne, soit 13 €.

DÉCISION

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6/ Contribution au dispositif départemental du fonds de solidarité logement

CONTENU

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de contribution du Département au dispositif du Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Il stipule que ce fonds est destiné aux ménages ligériens pour faire face aux frais d'accès ou de maintien dans un logement, et finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Une discussion s'élève sur le montant de la participation 2025 : il est proposé de voter 500 €.

DÉCISION

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

7/ Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération

- **Compte rendu de la réunion avec BM Environnement et les riverains** par M. le Maire pour évoquer les solutions apportées aux dysfonctionnements signalés.
- M. GRANGE demande l'aide de la mairie pour **élaborer le règlement intérieur de la foire**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Pour approbation,
le Maire,
Pierre DREVET



Pour approbation,
le secrétaire de séance,
Christian CHARLES.